

Attentat avorté de Villejuif : les questions sans réponse de la famille d'Aurélie Châtelain

lundi 2 novembre 2020, par [Thémis](#)

DH avec AFP, publié le 29 octobre 2020

<https://www.dhnet.be/actu/monde/attentat-avorte-de-villejuif-les-questions-sans-reponse-de-la-famille-d-aurelie-chatelain-5f9ade829978e20e7059c8d6>

"En venant ici on pensait avoir des réponses. Finalement, je n'en ai pas. On n'en saura pas plus. Ça fait mal", lâche, la voix étranglée par le chagrin, la belle-mère d'Aurélie Châtelain, la jeune femme assassinée en 2015 en marge du projet d'attentat avorté contre une église de Villejuif.

"Dites la vérité !", supplie Nathalie Desse en se tournant vers Sid-Ahmed Ghlam, l'étudiant algérien de 29 ans jugé devant la cour d'assises spéciale de Paris pour ce projet d'attaque et l'assassinat de la mère de famille de 32 ans.

Avant de laisser la parole vendredi aux avocats des parties civiles, la cour a donné jeudi aux accusés l'occasion de s'exprimer une dernière fois.

Dans son box, Sid-Ahmed Ghlam reste impassible. "J'aimerais bien vous apaiser mais je ne peux pas reconnaître des choses que je n'ai pas faites", dit celui qui se présente en jihadiste "repenti" mais ne lâche rien.

"Aurélie ne méritait pas ça", poursuit en sanglotant Nathalie Desse, qui a élevé la victime comme sa propre fille après le divorce de ses parents. "Au fond, pour vous, on est tous des mécréants", dit-elle.

"Je reconnais avoir eu cette idéologie mais ça ne fait pas de moi un criminel", lui rétorque Sid-Ahmed Ghlam.

"J'ai des amis musulmans. Ils ne sont pas comme ça. Ils ont honte de ce que vous faites", trouve la force d'ajouter Nathalie Desse.

"Toutes les preuves matérielles, ADN, traces papillaires, vous désignent" comme le meurtrier d'Aurélie Châtelain, presse à son tour Antoine Casubolo-Ferro, avocat de la famille Châtelain.

"Et ça vous suffit ?", rétorque avec morgue l'accusé.

Sur le banc réservé à la famille, la mère et l'ancien compagnon d'Aurélie Châtelain pleurent en silence. Certains des coaccusés de Sid-Ahmed Ghlam secouent la tête en jetant des regards noirs à l'étudiant algérien.

Beramdane Bessouyah, dont l'empreinte génétique a été retrouvée sur des armes en possession du meurtrier présumé d'Aurélie Châtelain, fond en larmes. "J'ai une soeur qui a à peu près l'âge de la défunte", dit-il. "Pour celui qui a fait ça", poursuit-il le regard braqué sur Sid-Ahmed Ghlam, "c'est le moment d'avouer... Avoue... Soulage la famille..."

"Faut pas inverser les rôles"

Un autre accusé, Abdelkader Jalal, presse son coaccusé de faire preuve "d'un peu d'humanité". L'étudiant algérien regarde ailleurs et se tait.

"Je pense avoir tout dit", répond Sid Ahmed Ghlam quand la présidente Xavière Siméoni l'interroge.

Son projet d'attentat était destiné seulement à "faire peur" aux paroissiens, et c'est un complice, dont les enquêteurs n'ont retrouvé aucune trace, qui aurait tué Aurélie Chatelain, répète-t-il depuis le début du procès.

Les audiences ont démonté la plupart de ses arguments. Pourquoi un tel arsenal si le but de l'attentat était seulement d'effrayer ? Quant au fameux complice désigné par Sid-Ahmed Ghlam plusieurs mois après les faits, il n'était pas en France mais en Syrie en avril 2015...

"Je comprends que la famille d'Aurélié Châtelain m'en veuille. Moi, je ne leur en veux pas", explique posément Sid-Ahmed Ghlam.

"Ah non ! Faut pas inverser les rôles", s'emporte la présidente.

Des nouvelles de l'attentat qui a fait trois morts dans la matinée dans une église de Nice parviennent alors jusqu'à la cour d'assises. Laura Costes, une avocate des parties civiles demande à l'accusé de réagir.

"Je condamne cet attentat, si c'est un attentat", dit avec une pointe d'ambiguïté Sid-Ahmed Ghlam. "Ces personnes salissent l'islam. Elles salissent la religion comme moi j'ai failli le faire", poursuit-il, "aujourd'hui j'ai délaissé complètement cette idéologie, j'ai délaissé l'Etat islamique".

"Vraiment ?", veut savoir Me Costes, qui dénonce "le double langage" de l'accusé. Elle lit des comptes-rendus de parloirs de l'accusé avec sa famille en 2016 et 2017 au cours de sa détention provisoire où il est notamment question de ces "chiens de Français".

"A quel moment vous croire ?", l'interroge l'avocate.

"A l'époque, j'avais encore probablement cette idéologie", bredouille l'accusé.

Les réquisitoires sont prévus lundi, les plaidoiries de la défense mardi et mercredi pour un verdict attendu jeudi prochain.